



PAPI de la
Canche
Programme d'Action de Prévention
des Inondations

Résumé non technique



Table des matières

1	TERRITOIRE ET ACTEURS DU PAPI.....	4
1.1	Périmètre du PAPI : le bassin versant de la Canche	4
1.2	Un PAPI motivé par la multiplication des inondations.....	4
1.3	La gouvernance du PAPI.....	5
2	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	6
2.1	Un bassin à dominante agricole, marqué par l'encaissement des affluents en rive droite et les bas-champs en aval.....	6
2.2	Un territoire exposé à des inondations fréquentes, locales et de nature diverse (débordement / ruissellement / remontée de nappe / submersion marine).....	7
2.3	Les dispositifs existants sur le bassin de la Canche pour limiter les conséquences des inondations.....	9
2.4	Vulnérabilité du territoire : des enjeux épars sur le bassin versant.....	11
2.5	Les grands enseignements du diagnostic territorial pour construire la stratégie	12
3	CONCERTATION ET CONSULTATION DU PUBLIC	13
4	STRATEGIE DU PAPI.....	14
4.1	Cadre lié aux spécificités du bassin versant de la Canche	14
4.2	Un stratégie graduée : dans le temps et selon la nature et l'intensité de l'aléa	15
5	PROGRAMME D' ACTIONS	16
5.1	Un programme composé de 47 actions déclinées en 7 axes	16
5.2	Bilan financier : montant global et reste à charge du PAPI Canche	21

1 Territoire et acteurs du PAPI

1.1 Périmètre du PAPI : le bassin versant de la Canche

Le PAPI de la Canche s'étend sur l'intégralité du bassin versant de la Canche, c'est-à-dire sur 237 communes du département du Pas-de-Calais. 203 d'entre elles, regroupées en 5 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération, font partie du Sycmécé (soit 104 500 habitants).

Le PAPI concerne un bassin de risque cohérent, c'est-à-dire qu'il couvre l'ensemble des problématiques inondation pouvant affecter le territoire : l'aléa **ruissellement**, l'aléa **débordement de cours d'eau** (Canche et affluents), l'aléa **remontée de nappe**, et l'aléa **submersion marine** dans la partie estuarienne de la Canche.

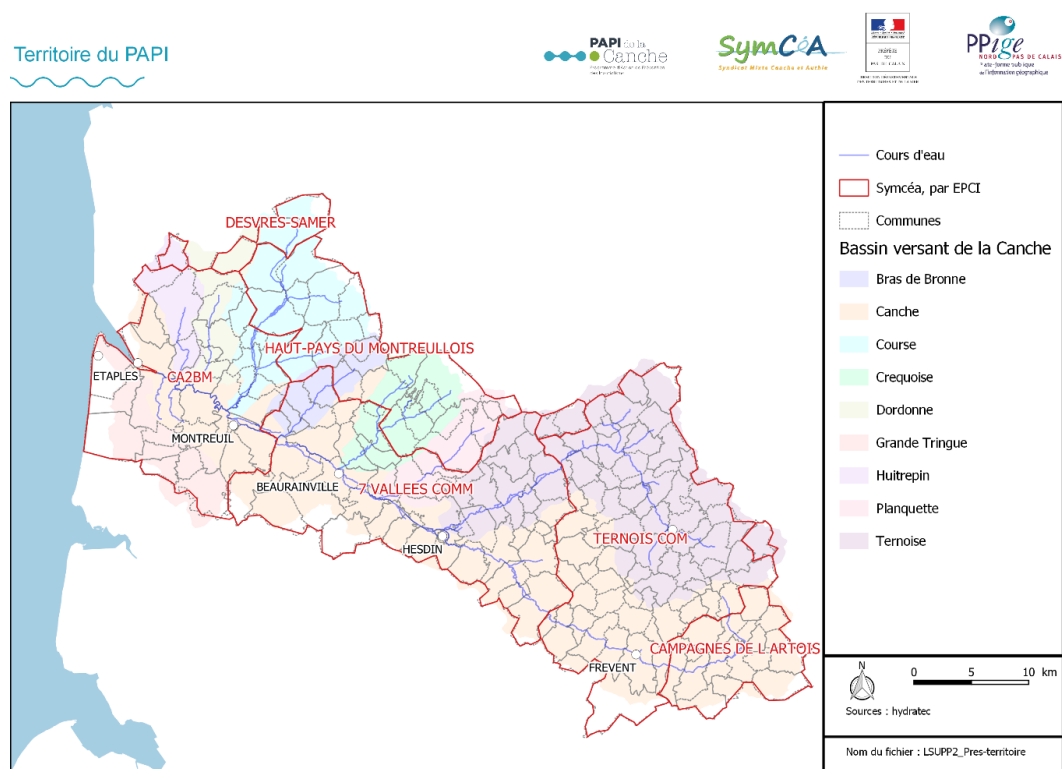


Figure 1-1 : Présentation générale du bassin versant de la Canche

1.2 Un PAPI motivé par la multiplication des inondations

Des inondations ont touché tout ou une partie du territoire en : 1988, 1993, 1994, 1999, 2002, et plus récemment 2012, 2013, 2018, 2019, 2020 et 2021 notamment.

Suite à la crue de décembre 1994, la DDTM62 a réalisé le PPRI de 21 communes situées en aval de la Canche exposées au risque d'inondation par débordement de la Canche. Ce « PPRI de la Canche aval » a été approuvé par le Préfet en 2003.

En parallèle, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du bassin versant de la Canche ont réalisé des aménagements pour la protection des populations contre les crues (dans la vallée / dans les bassins versants, des ouvrages dit « légers » / des ouvrages structurants...).

Cependant, la récurrence des épisodes d'inondation a fait émerger la **nécessité d'une démarche coordonnée et cohérente à l'échelle du bassin versant entier**, qui se concrétisa dans le « PAPI d'Intention » de la Canche, porté par le Sycmécé, labellisé en 2014. Le PAPI d'intention était une première étape, qui visait à établir un premier diagnostic du territoire. Il a permis de mobiliser les maîtres d'ouvrage en vue de la réalisation du « PAPI Complet ».

Dans ce contexte, le Sycmécé et la DDTM62 ont associé leurs démarches pour réaliser conjointement le PAPI complet de la Canche et un nouveau PPRI du bassin versant de la Canche, sur la base d'un **diagnostic approfondi et partagé**.

1.3 La gouvernance du PAPI

Le PAPI du bassin versant de la Canche est piloté par le Sycméa, l'Etablissement d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie, créé en 2000 (alors sous le nom du Syndicat Mixte Canche et Affluents). En janvier 2013, il devient le Syndicat Mixte Canche et Affluents, le Sycméa. Par arrêté inter-préfectoral du 25 novembre 2019 portant extension du périmètre et modification des statuts du Sycméa, le Syndicat Mixte Canche et Affluents devient le Syndicat Mixte Canche et Authie.

Le Sycméa est composé de 10 membres (1 Communauté d'Agglomération et 9 Communautés de communes) : 7 Vallées Comm, CA2BM, Campagnes de l'Artois, Desvres-Samer, Haut Pays du Montreuillois, Pays du Coquelicot, Ponthieu-Marquenterre, Sud-Artois, Ternois Com et Territoire Nord-Picardie.

Les principales missions du Sycméa en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sont :

- Élaboration et mise en œuvre du SAGE de la Canche
- Élaboration du SAGE de l'Authie
- Rétablissement de la continuité écologique
- Entretien et de restauration des fleuves Canche et Authie
- Maîtrise des phénomènes d'érosion et de ruissellements
- Soutien technique aux collectivités

Les maîtres d'ouvrage des actions du PAPI sont les suivants :

- Sycméa (32 actions)
- CA2BM (6 actions)
- DDTM62 (action relative au PPRi)
- Propriétaires de biens (habitations ou entreprises) pour 5 actions relatives à la réduction de la vulnérabilité
- Sycméa et / ou EPCI concernés (2 actions)

La CA2BM représente donc, outre le Sycméa, un maître d'ouvrage majeur du PAPI. La Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) a été créée au 1er janvier 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale afin de répondre à la bonne échelle aux problématiques du territoire. Dans le domaine de l'eau, les élus ont souhaité inscrire aux statuts de la CA2BM dès le 01/01/2017 les compétences suivantes, anticipant ainsi les obligations législatives :

- Assainissement,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
- Défense incendie.

La CA2BM met en œuvre un PAPI opérationnel en lien avec la problématique de submersion marine autour de la baie d'Authie. Elle a engagé plusieurs opérations de gestion du trait de côte.

Le financement de l'étude PAPI et des actions composant le programme d'actions est porté par :

- Les EPCI du bassin versant de la Canche, membres du Sycméa,
- Le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dit Fond Barnier) de l'Etat,
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie,
- La Région Hauts-de-France
- L'Europe à travers les Fonds Européens FEDER.

Le pilotage du PAPI par le Sycméa sera assuré par une cellule d'animation dédiée au PAPI et fera l'objet d'une concertation permanente avec les EPCI membres et les parties prenantes. Conformément au cahier des charges type des PAPI, un comité de pilotage sera mis en place. De même, un comité technique sera constitué. Il rassemblera les différents maîtres d'ouvrage des actions, les financeurs et les partenaires.

2 Synthèse du diagnostic territorial

2.1 Un bassin à dominante agricole, marqué par l'encaissement des affluents en rive droite et les bas-champs en aval

D'une superficie de près de 1 300 km², le bassin versant de la Canche se caractérise par sa forme allongée d'environ 70 km de long sur environ 20 km de large, et par une **forte dissymétrie** : la rive gauche de la Canche ne compte que quelques très courts affluents à écoulement temporaire, tandis que la rive droite compte 7 affluents principaux (d'amont en aval : la Ternoise, la Planquette, la Créquoise, le Bras de Brosne, la Course, la Dordonne et l'Huitrepin).

Morphologiquement, le bassin versant de la Canche est marqué par :

- en amont de Montreuil et pour les affluents rive droite, un **encaissement** prononcé des cours d'eau, qui découpent le plateau d'Artois en plusieurs lanières de direction NE/SO,
- en aval, une morphologie proche du niveau marin et **quasi-plane** avec un élargissement important de la vallée et la présence des bas champs au contact de la Manche. Ces Bas Champs s'étendent au sud jusqu'en limite du bassin versant et sont prolongés par ceux de la vallée voisine de l'Authie.

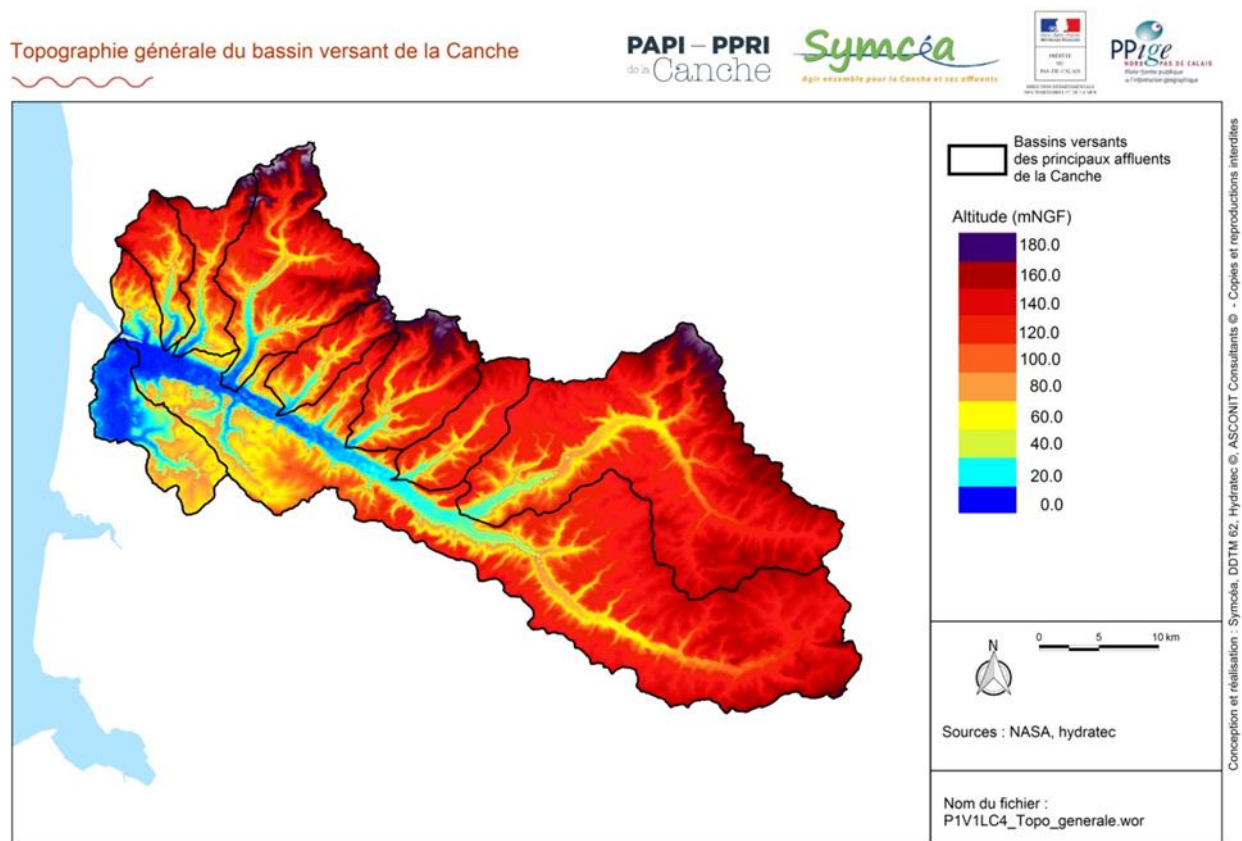


Figure 2-1 : Topographie générale du bassin versant de la Canche

L'occupation du sol de la vallée de la Canche est à 80% agricole. L'urbanisation, qui ne représente que 6% du territoire, est concentrée sur le littoral et les dunes, ainsi qu'en bordure de la Canche (surtout dans la moyenne vallée) et des affluents. Ailleurs, l'habitat est dispersé et organisé en hameaux.

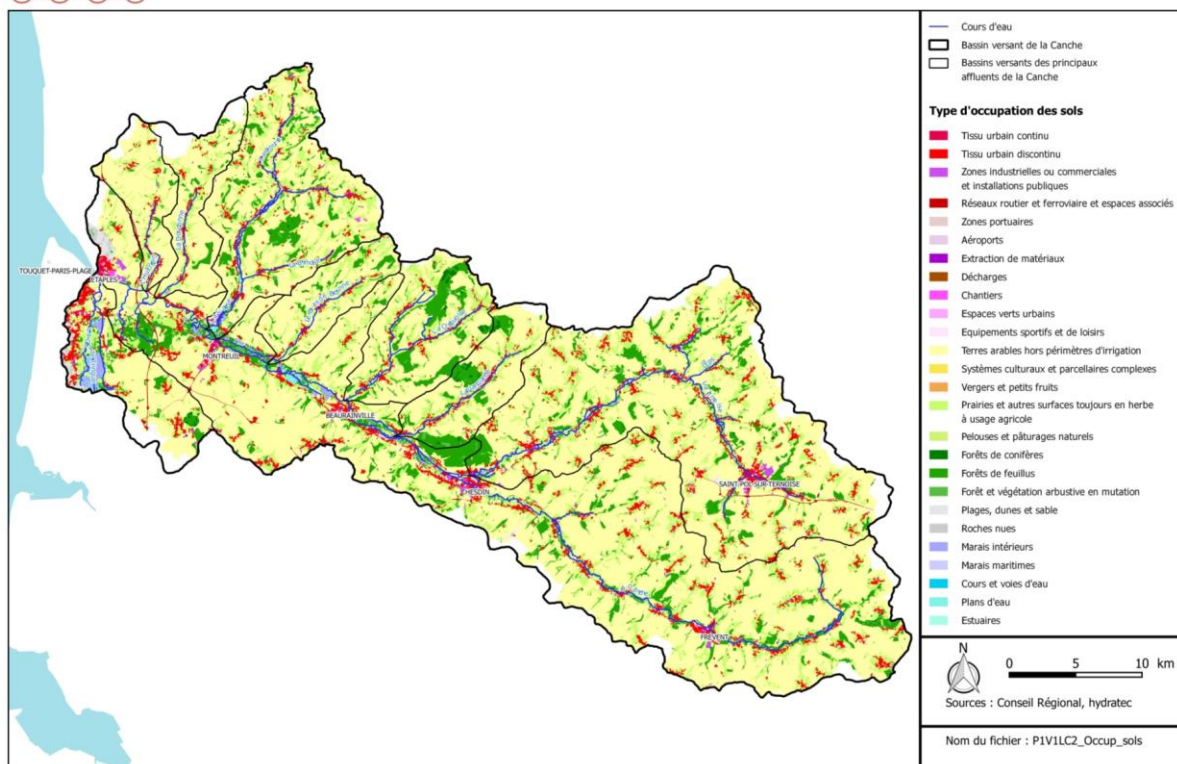


Figure 2-2 : Occupation des sols sur le bassin versant de la Canche (source : Conseil Régional, 2009)

2.2 Un territoire exposé à des inondations fréquentes, locales et de nature diverse (débordement / ruissellement / remontée de nappe / submersion marine)

Un recensement de 39 crues en 70 ans

Trente-neuf crues ont été recensées sur le bassin versant de la Canche sur ces 70 dernières années, soit un peu plus d'une crue tous les 2 ans en moyenne. Une forte disparité est cependant à noter dans la localisation spatiale des événements : aucune crue majeure n'a touché la totalité du bassin versant de la Canche, et de nombreux épisodes ont été circonscrits à un territoire d'étendue limitée.

Peu d'événements plus que décennaux¹ ont été rencontrés. La crue de décembre 1999, qui a été la plus étendue, a une période 30 à 40 ans dans certains secteurs. La crue de juillet 2005, localisée sur la Ternoise, a une période de retour 50 ans à Hesdin.

Analyse de 3 crues historiques et 3 crues théoriques

Trois crues **historiques** ont été reproduites pour l'étude via des simulations numériques :

- Décembre 1999, de période de retour 5 à 40 ans selon les sous-bassins versant,
- Décembre 2012, de période de retour 5 à 30 ans selon les sous-bassins versant,
- Février 2002, de période de retour 5 à 10 ans selon les sous-bassins versant.

Afin de caractériser le risque inondation et disposer d'événements d'intensité homogène sur l'ensemble du bassin versant, trois crues **théoriques** ont été construites et simulées à l'aide du modèle. Leur définition et leur nom sont imposés par la Directive Inondation² :

¹ Une crue décennale, de période de retour 10 ans, a chaque année 1 chance sur 10 de se produire.

² Directive inondation : directive européenne 2007/60/CE, définissant le cadre général dans lequel les Etats-membres de l'Union Européenne organisent leur politique de gestion du risque inondation dans le but d'en réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel.

- Crue « Fréquente » = crue des premiers dommages consécutifs, période de retour 10 à 30 ans selon les vallées,
- Crue « Moyenne » = crue centennale,
- Crue « Extrême » = crue millénaire (ou crue centennale avec changement climatique pour l'aléa maritime).

Dans l'étude, chacune de ces trois crues théoriques est construite comme étant l'aléa maximal entre :

- une inondation par ruissellement,
- une crue continentale (débordement), avec ou sans ouvrages hydrauliques (digues et retenues dans les bassins versants), et avec ou sans défaillance de ces ouvrages,
- une submersion marine.

Les inondations par débordement dans les vallées : des temps de réponse courts suivis d'inondations longues

Sur la Ternoise et la Canche, les plateaux présentent une bonne capacité générale de stockage des sols, et les vallées présentent un bon pouvoir d'écrêtement naturel (Ternoise amont, Canche amont, Course, Canche moyenne...). Cela contribue à augmenter le temps de réponse jusqu'aux crues de période de retour cinquantennale. Ainsi sur la Canche amont et la Ternoise, au niveau de leur confluence, les temps de réponse sont de l'ordre d'une demi-journée. Sur les 6 affluents de la rive droite les temps de réponse et de propagation sont très courts : il se passe globalement de 6 à 12 h entre le pic de pluie et le pic de crue à l'aval de ces cours d'eau. Ces territoires sont donc beaucoup plus réactifs que la Ternoise et la Canche, car malgré un chemin hydraulique beaucoup plus court, ils réagissent dans les mêmes délais.

Les ordres de grandeur **des durées des débordements** des cours d'eau sont de 1 à quelques jours sur les 7 affluents de la Canche et la Canche amont, et de 1 à quelques semaines sur la Canche moyenne et aval.

Les inondations par ruissellement, favorisées par les caractéristiques physiques du bassin versant

Plusieurs caractéristiques physiques du bassin versant de la Canche en font un territoire propice aux ruissellements : sa topographie marquée, ses sols battants, sa couverture du sol majoritairement agricole et en particulier céréalière. A cela s'ajoutent des facteurs aggravants naturels (quantités de pluie tombées) ou anthropiques (travail préalable du sol). Selon les secteurs du bassin versants et selon les événements, ce sont un ou plusieurs de ces facteurs qui expliquent les ruissellements observés. De ce fait les épisodes observés sont éparpillés sur l'ensemble du bassin. A noter toutefois que le territoire le plus productif en termes de ruissellement rapporté à sa taille est le bassin versant de la Ternoise.

Les inondations par submersion marine limitées par les digues dans la basse vallée

Les scénarios de submersion marine correspondent aux niveaux marins suivants à Etaples / Le Touquet ³ :

- période de retour 10 ans - événement « fréquent » : 5,90 m NGF IGN69 ;
- période de retour 100 ans⁴ - événement « moyen » : 6,30 m NGF IGN69⁵ ;
- période de retour 100 ans avec changement climatique⁶ - assimilé dans la présente étude à l'événement « exceptionnel » : 6,70 m NGF IGN69

L'influence de la marée se fait sentir dans la vallée de la Canche jusqu'au pont de la RD349 pour la cote marine centennale, et jusqu'au pont de Beutin pour la cote marine décennale.

L'inondabilité de la basse vallée par la marée est déterminée par les digues de protection enserrant le lit mineur de la Canche.

Les inondations par remontées de la nappe de la craie encore mal définies

Les cours d'eau principaux du bassin versant sont soutenus par la nappe de la craie, qui constitue le principal aquifère du sous-sol. La nappe peut donc jouer un rôle dans la longueur des épisodes d'inondation par débordement.

Les différentes sources d'information existantes donnent des informations contradictoires sur la localisation des phénomènes de remontée de nappe au-dessus du terrain naturel. Faute de données suffisamment précises, il n'est pas possible de faire la part des choses dans l'état actuel des connaissances et d'identifier de secteur plus sensible aux remontées de nappe.

³ Source : Détermination de l'aléa submersion marine en région Nord-Pas-de-Calais, 2013-2015, DREAL, DHI

⁴ il intègre une partie (20 cm) de la hausse du niveau marin due au changement climatique

⁵ Nota : le niveau marin centennal est approximativement celui atteint lors de la crue continentale de décembre 1999 (coefficient de marée de 75 + forte surcote)

⁶ prend en compte l'intégralité (60 cm) de la hausse du niveau marin due au changement climatique)

2.3 Les dispositifs existants sur le bassin de la Canche pour limiter les conséquences des inondations

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations se décline sur 7 axes. Il s'appuie sur des actions déjà existantes brièvement listées ci-dessous : des dispositifs préventifs, des actions pour réduire le ruissellement et les ouvrages de protection locale.

Les dispositifs préventifs

Les actions permettant d'anticiper la crise et de faciliter le retour à la normale post-crue, sans viser la réduction de l'aléa, correspondent aux axes I à V du PAPI.

L'analyse des différentes actions de ce type, en cours ou réalisées, montre, en date de réalisation du diagnostic (2016-2017) que, si les actions portées par des acteurs intervenant à l'échelle du territoire sont développées, il n'en n'est pas de même pour celles à la charge des acteurs locaux.

Cette situation illustre un manque d'appropriation de la problématique à l'échelle locale, et rend le territoire vulnérable au risque inondation : peu de mesures de réduction de la vulnérabilité mises en place, faible anticipation de la situation en cas de crise...

Dans le cadre de l'**Axe I – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**, des actions d'information ont été menées par les acteurs intervenant à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Canche (identification de repères de crues, cartographie des atlas de zones inondables par la DDT, actions de communication par le Symcéa), mais les acteurs locaux ont jusqu'à présent été peu porteurs d'actions leur incombant (DICRIM⁷...).

Différentes actions ont été menées en termes de mesures, prévision et surveillance, qui seront poursuivies ou complétées dans le cadre de l'**Axe II – Surveillance et prévision des crues et des inondations**.

Concernant la mesure des épisodes d'inondation, le territoire est :

- relativement bien renseigné pour les stations hydrométriques des vallées principales, mais déficitaire sur les affluents ;
- couvert de façon suffisante pour les postes pluviométriques quand il s'agit de décrire les crues d'hiver. Les orages estivaux peuvent quant à eux ne pas être interceptés par les postes, ce qui nécessite le recours aux données radar pour les décrire ;
- correct pour la piézométrie.

La vallée de la Canche d'Hesdin à la mer fait partie depuis 2020 des cours d'eau couverts par la prévision des crues de la DREAL (site internet Vigicrues⁸). La prévision des crues prend en compte les prévisions marines dans la partie estuarienne.

La surveillance (et donc l'alerte) des inondations n'est pas développée sur le territoire. Seule une initiative de l'ex-CCMTO a été menée sur les sous-bassins de la Dordonne et de l'Huitrepin, mais n'a pas été menée à son terme.

Concernant l'**Axe III – Alerte et gestion de crise**, la gestion de crise à l'échelle communale est peu développée, et seules les communes ayant l'obligation d'avoir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS⁹) disposent de ce document. Ailleurs, même si les élus savent comment réagir face à une inondation, un déficit de formalisation des procédures est noté.

Différents documents attestent de la **prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (Axe IV du PAPI) :**

- Les communes couvertes par un **SCOT** (toutes les EPCI sauf celle des 7 Vallées) disposent de documents d'urbanisme intégrant la problématique inondation, conformément aux préconisations du SAGE.
- Un **PPRI** a été approuvé en 2003 pour l'aléa débordement de la Canche, et concerne 21 communes de l'aval de la vallée. Suite aux inondations de 2012, les services de l'Etat ont souhaité procéder à une révision du PPRI, qui est en cours ; la caractérisation de l'aléa centennal et le périmètre géographique du PPRI vont ainsi être modifiés.

⁷ Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), prévu par l'article R. 125-11 du Code de l'environnement, est réalisé par le maire. Il informe les habitants de la commune des risques majeurs, naturels ou technologiques existants, et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre face à ces risques sur la commune. Le DICRIM reprend les informations transmises par le préfet.

⁸ <https://www.vigicrues.gouv.fr>

⁹ Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

- Un **PPRL** existe également dans le Montreuillois depuis 2008, couvrant 5 communes du bassin versant de la Canche.
- Plus généralement, à l'échelle du territoire, différents documents encadrent également la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (SDAGE, SAGE...).

Les actions engagées pour réduire les ruissellements

Comme présenté précédemment les caractéristiques physiques du bassin versant de la Canche en font un territoire propice aux ruissellements.

La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols mise en place sur le bassin de la Canche passe par des techniques complémentaires, adaptées aux différents niveaux du bassin versant. L'utilisation croisée de ces techniques permet d'agir à tous les niveaux du bassin versant (zones de formation des écoulements, zones de concentration et zones de grand écoulement) et sur une gamme relativement large de pluies.

Pour limiter la formation des ruissellements, des pratiques culturales et agronomiques en évolution

Les politiques publiques axées sur la lutte contre la pollution des eaux souterraines et de surface, couplées aux actions de sensibilisation sur les liens entre pratiques agronomiques et érosion des sols, menées par la Chambre d'Agriculture depuis plus de quarante ans, ont contribué au développement de pratiques agronomiques bénéfiques pour la lutte contre le ruissellement (couverts végétaux en toute saison, pratiques culturales respectueuses des sols...). Ces actions méritent cependant d'être développées davantage.

Pour intercepter les premiers ruissellements formés, des haies, fascines et bandes enherbées

Toutes les communautés de communes du bassin versant de la Canche sont engagées dans un programme ambitieux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols via des aménagements hydraulique douce. La plupart du temps, une mission d'accompagnement est assurée par le Symcéc (animation, coordination). A noter que la réalisation des ouvrages d'hydraulique douce repose sur le volontariat. Cependant, au moins 60% des ouvrages existants contrôlés ne sont pas en bon état. C'est pourquoi des plans de gestion pour l'entretien de ces ouvrages sont en cours d'élaboration, avec l'aide du Symcéc, à l'échelle des communautés de communes.

Pour protéger des enjeux locaux face à des crues fréquentes, des ouvrages de rétention dans les sous-bassins versants

Des ouvrages de protection structurants sont présents dans les sous bassins versants du bassin versant de la Canche. Ils visent à protéger des enjeux locaux et sont dimensionnés le plus souvent pour des pluies de 2 à 10 ans : leur intérêt hydraulique est donc essentiellement local, et concerne les crues courantes. Pour les crues plus importantes, les ouvrages réalisés n'ont généralement pas ou peu d'effet. La répartition spatiale de ces ouvrages est inégale et est liée aux différentes périodes d'aménagement : elle ne répond pas spécifiquement à une logique hydraulique globale et ne fait pas toujours écho à la sensibilité des territoires aux ruissellements et à l'érosion. Les connaissances sur ces ouvrages sont très insuffisantes (inventaire non exhaustif, volumes stockés inconnus, état d'entretien et de fonctionnement douteux...). Il semble également que les modalités de diagnostic et d'entretien des ouvrages ne soient pas toujours connues de leur gestionnaire (EPCI), ce qui conduit au mauvais état et à l'inefficacité hydraulique de certains.

Les ouvrages de protection locale (digues)

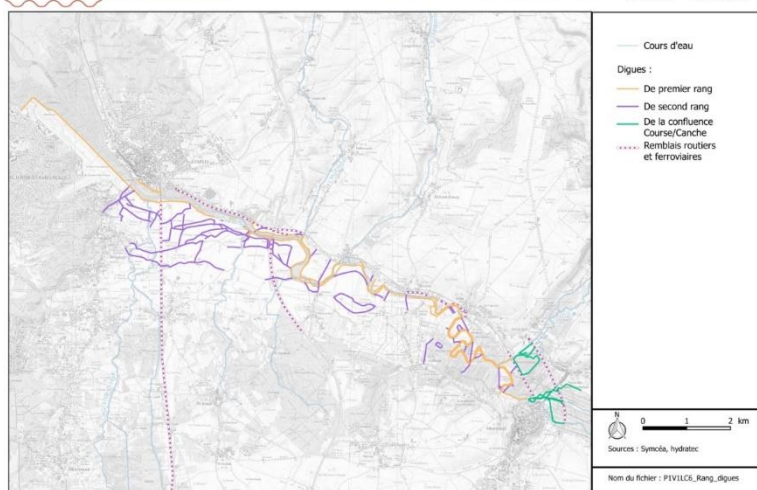
Des endiguements sont présents dans la basse vallée ; ils visent à protéger contre les débordements de la Canche en amont de l'estuaire, et contre les marées en aval. Ils s'étendent sur près de 70 km linéaires et sont accompagnés d'ouvrages de gestion pour le drainage et la vidange du territoire protégé (portes à marée, clapets, pompes...).

Les groupes d'ouvrages de la basse vallée sont définis par des digues de 1^{er} rang, soit sollicitées en premier en cas de crue. Elles sont relativement bien identifiées, mais leurs caractéristiques géométriques et géotechniques sont majoritairement méconnues, de mêmes que leurs gestionnaires. Leur cote de crête correspond peu ou prou au niveau marin centennal. Aucune des digues existantes ne comprend de déversoir de sécurité.

Ces ouvrages sont en état dégradé quasi-généralisé, du fait de leur historique et ses méthodes de construction employées ; plusieurs ruptures ont été observées au fil des crues.

A ce jour, seuls 30 % du linéaire des digues de 1^{er} rang sont classés, au titre du décret du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques¹⁰.

¹⁰ les digues et les barrages sont classées en quatre classes de A, pour les plus importants, à D en fonction de leurs caractéristiques géométriques et de la présence d'enjeux à l'aval. Tout ouvrage existant doit être classé. Pour les digues protégeant moins de 3000 personnes (classe C), les dossiers de demande de classement doivent être déposés pour le 31 décembre 2021. Cette date peut être prolongée de 18 mois sur demande motivée. Un ouvrage qui ne serait in fine pas classé, doit être mis en sécurité. Il s'agit de laisser le libre passage des eaux de crue pour assurer un équilibre des niveaux de part et d'autre de la digue et assurer ainsi la stabilité de l'ouvrage.



Les digues de premier rang, les plus proches de la Canche, sont sollicitées en premier en cas de crue.

Les digues de second rang, situées à l'arrière des digues de premier rang, sont sollicitées dans un second temps, et uniquement en cas de défaillance (submersion ou brèche) des digues de premier rang.

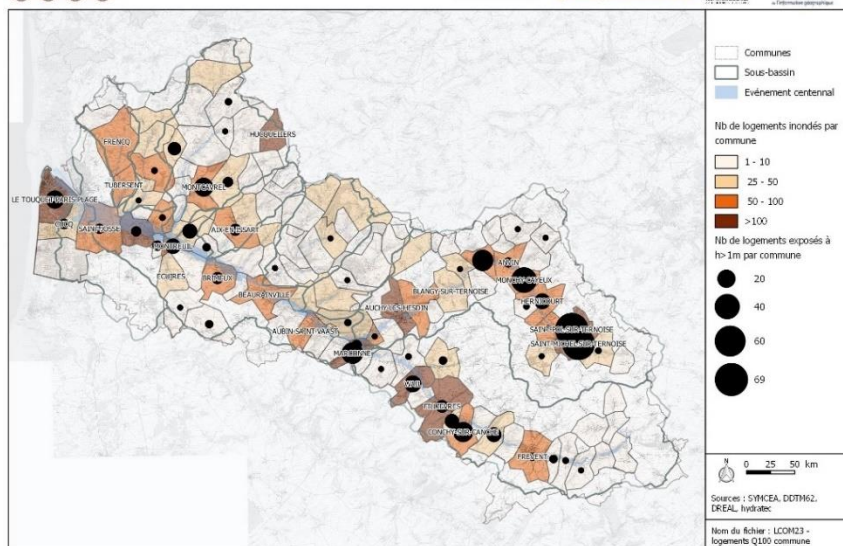
Figure 2-3 : Localisation des digues de premier et second rang

2.4 Vulnérabilité du territoire : des enjeux éparés sur le bassin versant

Nota : Le nombre d'enjeux et les coûts de dommages indiqués ici sont sommés sur l'ensemble du territoire pour tous les aléas : ruissellements, débordements de cours d'eau et submersion marine. Or un événement donné (et en particulier les ruissellements) ne touche la plupart du temps qu'un sous-secteur à la fois. Un seul épisode d'inondation ne génèrera donc pas les coûts de dommages indiqués.

Répartition spatiale des enjeux : les vallées de la Ternoise, de la Canche amont et la rive gauche de la basse vallée, secteurs les plus touchés

Pour un aléa centennal survenant sur l'ensemble du territoire, 4760 logements sont touchés sur le bassin versant de la Canche,



Le décompte des logements inondés est représentatif de l'exposition des communes à l'aléa inondation car les logements sont peu sensibles aux singularités relevant d'enjeux particuliers (à contrario des entreprises, dont un effectif important par exemple engendre des dommages ponctuels importants).

Figure 2-4 : Nombre d'habitations touchées pour une crue moyenne

Les communes les plus touchées sont plutôt situées en bordure des vallées principales et surtout concernées par des inondations par débordement. Certaines des communes les plus touchées (dont Auchy-les-Hesdin et Hericourt notamment), sont affectées par des ruissellements.

Parmi les communes les plus touchées en termes de nombre de logement inondés par la crue moyenne, on distingue :

- les vallées de la Ternoise et de la Canche amont, qui sont fortement touchées en crue moyenne
- le territoire de la Basse Vallée (rive gauche exclusivement) ;

- les sous-bassins de la Course et de l’Huitrepin dans une moindre mesure.

Des enjeux impactés majoritairement par une hauteur d’eau inférieure à 50 cm

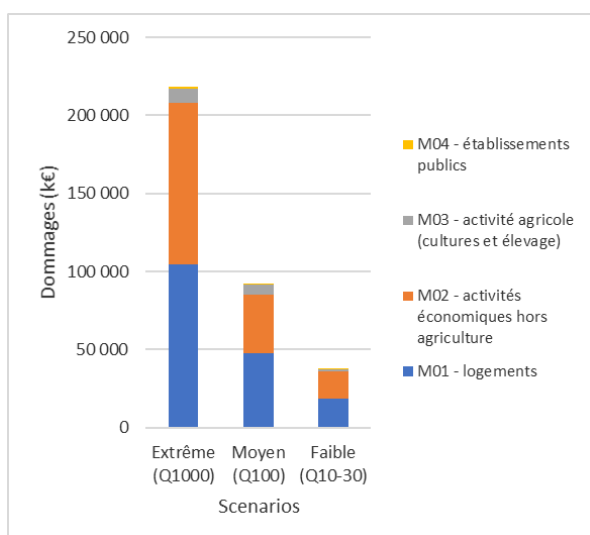
Globalement, l’analyse de la vulnérabilité a permis d’identifier les spécificités suivantes en termes de vulnérabilité des enjeux sur le bassin de la Canche :

- les enjeux sont diffus géographiquement ;
- les enjeux sont majoritairement exposés à une faible hauteur d’eau : 70% des logements et plus de 50% des entreprises inondées du territoire sont exposés à moins de 50 cm d’eau pour un événement centennal ;
- quelques enjeux sont à traiter ponctuellement,
 - du fait que leur exposition à un événement centennal rend le territoire vulnérable (mairie, ou captage d’eau potable...);
 - du fait de leur vulnérabilité intrinsèque, en lien avec la population exposée (écoles) ou les dommages éventuels (entreprises).

Des dommages principalement sur les habitations et les entreprises

La répartition spatiale des dommages est cohérente avec celle des enjeux. Pour l’événement centennal, les communes les plus touchées en termes de dommages sont localisées sur le sous-bassin de la Ternoise (Saint-Pol-S/T, Saint-Michel-S/T) et la vallée de la Canche (Hesdin, Le Touquet). Les secteurs peu exposés à un événement centennal sont la Canche moyenne et les affluents : Planquette, Créquoise, Bras de Brosne.

A l’échelle du bassin versant, les dommages s’élèvent à 92 millions d’euros pour un événement centennal et 38 millions d’euros pour un événement fréquent (Q10-30).



Les dommages aux logements et aux activités sont les plus importants (respectivement 50% et 46% des dommages en moyenne sur les 3 scénarios de crue), tandis que les dommages aux activités agricoles représentent une faible part de ces dommages (3% en moyenne). Les dommages aux établissements publics

Figure 2-5 : Dommages cumulés par événement

2.5 Les grands enseignements du diagnostic territorial pour construire la stratégie

Le risque inondation du bassin versant de la Canche est globalement plutôt modéré puisque :

- il n’y a pas de risque à la vie des personnes (sous réserve de comportement approprié en cas d’inondation) ;
- le coût des dommages est relativement peu important pour la crue fréquente ;
- les enjeux inondés sont diffus sur l’ensemble du territoire (peu de poches d’enjeux concentrés sont identifiables).

L’ensemble de ces caractéristiques milite pour la mise en place d’actions de prévention en complément des actions essentiellement curatives réalisées jusqu’à maintenant sur le territoire. Le PAPI est l’opportunité de déployer des solutions durables et adaptées aux spécificités du bassin versant de la Canche.

3 Concertation et consultation du public

Le PAPI s'est construit autour d'une gouvernance favorisant la co-construction du diagnostic, de la stratégie et de la définition des actions à travers différentes instances :

- Les **commissions géographiques** ont permis de réaliser des interventions locales. Ces commissions visaient à informer les acteurs locaux mais également à prendre connaissance de leur position quant au futur PAPI complet.
- Les **comités techniques** ont été l'occasion de présenter et pré-valider les méthodes envisagées ou mises en œuvre par les bureaux d'étude, et les résultats obtenus en fonction de l'état d'avancement. Lorsqu'ils précédaient un comité de pilotage, les comités techniques visaient également à préparer ce comité de pilotage.
- Les **comités de pilotage** ont validé les grandes étapes du PAPI. Ils étaient précédés de réunions techniques de pré-validation des données produites et de préparation des comités de pilotage.
- Les **comités de suivis** ont permis d'assurer un contact régulier entre le maître d'ouvrage et les prestataires. Ils ont été l'occasion de présenter l'avancement de l'étude, de faire valider certaines hypothèses intermédiaires ou des évolutions proposées sur la méthode en fonction des résultats obtenus, et de recueillir les attentes du maître d'ouvrage le cas échéant.
- Les **groupes de travail** ont réuni les usagers, élus et représentants du monde socio-professionnel. Ces groupes ont constitué un lieu privilégié pour l'information du projet. Les thématiques ont été réparties en cohérence avec les 7 axes du cahier des charges national des PAPI. Les objectifs de ces groupes de travail ont été définis par phase :
 - Phase 1 - Elaboration de la stratégie du PAPI complet : Co-construction de la stratégie sur la base de l'amorce de stratégie proposée
 - Phase 2 - Elaboration du programme d'action du PAPI complet : Définition des actions (liste d'actions, localisation)
 - Phase 3 - Réalisation du dossier en vue de la labellisation du PAPI complet : Finalisation des fiches actions (maîtrise d'ouvrage, financement, calendrier, localisation)
- Des **rencontres avec les représentants des communes** impactées par les aménagements ont été Sur le site internet du Symcées:

Lors de la finalisation du programme d'action, cette démarche de gouvernance a été étendue à une concertation avec les habitants du bassin versant de la Canche, avec un objectif multiple :

- Partager et diffuser la connaissance pour améliorer la compréhension des enjeux liés au changement climatique, développer la conscience du risque et valoriser les bonnes pratiques de gestion du risque
- Définir une stratégie globale coconstruite, combinant les préoccupations du territoire et l'objectif d'intérêt général et de long terme auquel doit répondre le PAPI
- Enrichir les études à partir des problématiques locales par l'apport de la concertation
- Associer les futurs participants aux actions du PAPI

Pour se faire 4 réunions publiques ont été menées auprès des habitants avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation du PAPI Canche
- Ateliers participatifs pour la rédaction de fiches actions
- Discussion avec l'ensemble des participants autour des propositions de fiches actions
- Compte rendu, analyse et retour sur les réunions publiques

En complément la concertation avec les habitants s'est appuyée sur différents outils mis à disposition des habitants sur le site Internet du Symcées :

- Informations sur le diagnostic, la stratégie, la concertation et les fiches actions du PAPI Canche
- Questionnaire d'évaluation des actions proposées dans le PAPI
- Possibilité de déposer des propositions de fiches actions
- Quizz
- Cartes

4 Stratégie du PAPI

4.1 Cadre lié aux spécificités du bassin versant de la Canche

Principal enseignement du diagnostic : le territoire se prête globalement plus aux actions de prévention qu'aux actions curatives

Du fait des caractéristiques du risque inondation mises en exergue dans le diagnostic¹¹, les actions de prévention et d'anticipation (sensibilisation, réduction de la vulnérabilité, préparation à la gestion de crise...etc.) sont particulièrement adaptées au bassin versant de la Canche. Or jusqu'à présent, les dispositifs mis en place pour réduire le risque relevaient essentiellement d'aménagements curatifs (ouvrages de rétention, digues).

De ces constats découlent 3 corollaires :

- Les actions du PAPI seront ambitieuses sur les thématiques non structurelles (axes I à V du PAPI) et en particulier sur la réduction de la vulnérabilité ;
- Peu d'ouvrages structurants seront déployés dans le PAPI ;
- Un important volet communication est à prévoir, pour informer, sensibiliser et convaincre l'ensemble des acteurs des bénéfices à attendre de ces actions de prévention et d'anticipation.

Une priorité : la remise à niveau réglementaire et la satisfaction des obligations contractuelles du PAPI

Le manque d'appropriation à l'échelle locale des actions relatives aux axes I à V du PAPI identifié dans le diagnostic induit qu'un certain nombre d'obligations réglementaires, qui participent pourtant à la réduction de la vulnérabilité du territoire, ne sont peu ou pas satisfaites à ce jour dans le bassin versant de la Canche.

Le PAPI sera donc l'occasion de réaliser prioritairement les actions obligatoires suivantes :

- Mise en place d'**actions de communication adaptées à destination des populations** conformément à l'article L125-2 du code de l'environnement ;
- Pose de **repères de crues**, en particulier sur les bâtiments publics, accompagnée d'une sensibilisation du grand public en accord avec l'article L563-3 du code de l'environnement - Prévu dans le PAPI d'intention (action n°5)
- Rédaction des **DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)**, conformément à l'article R125-11 du code de l'environnement - Pour les communes où existent un Plan Particulier d'Intervention, un Plan de Prévention des risques Naturels Prévisibles ou un Plan de Prévention des Risques Miniers ou si elles sont dans les zones de sismicité 2,3,4, ou 5 (R125-10) et toute autre commune désignée par arrêté préfectoral comme exposée à un risque majeur particulier, soit toutes les communes mentionnées dans le DDRM.
- Rédaction de **PCS (plan communal de sauvegarde)** (décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005) - il est facultatif mais fortement conseillé dans toutes les communes à risque, même hors PPR.
- Rédaction de **SCOT** - Pour la Communauté de Communes des 7 Vallées, qui n'en dispose pas.

A noter que certaines de ces actions sont également nécessaires pour l'attribution des financements PAPI.

¹¹ pas de risque à la vie des personnes, coût des dommages relativement peu important pour la crue fréquente, enjeux diffus

4.2 Un stratégie graduée : dans le temps et selon la nature et l'intensité de l'aléa

Un échelonnement temporel des objectifs

Les objectifs à atteindre pour réduire les conséquences des inondations sur le bassin versant de la Canche sont présentés ci-dessous et répartis selon des jalons temporels calqués sur les échéances du PAPI. En effet, les actions du programme peuvent être engagées sur 6 ans, et un point d'étape à mi-parcours (3 ans) est prévu, lors duquel des amendements peuvent être apportés au programme d'actions.

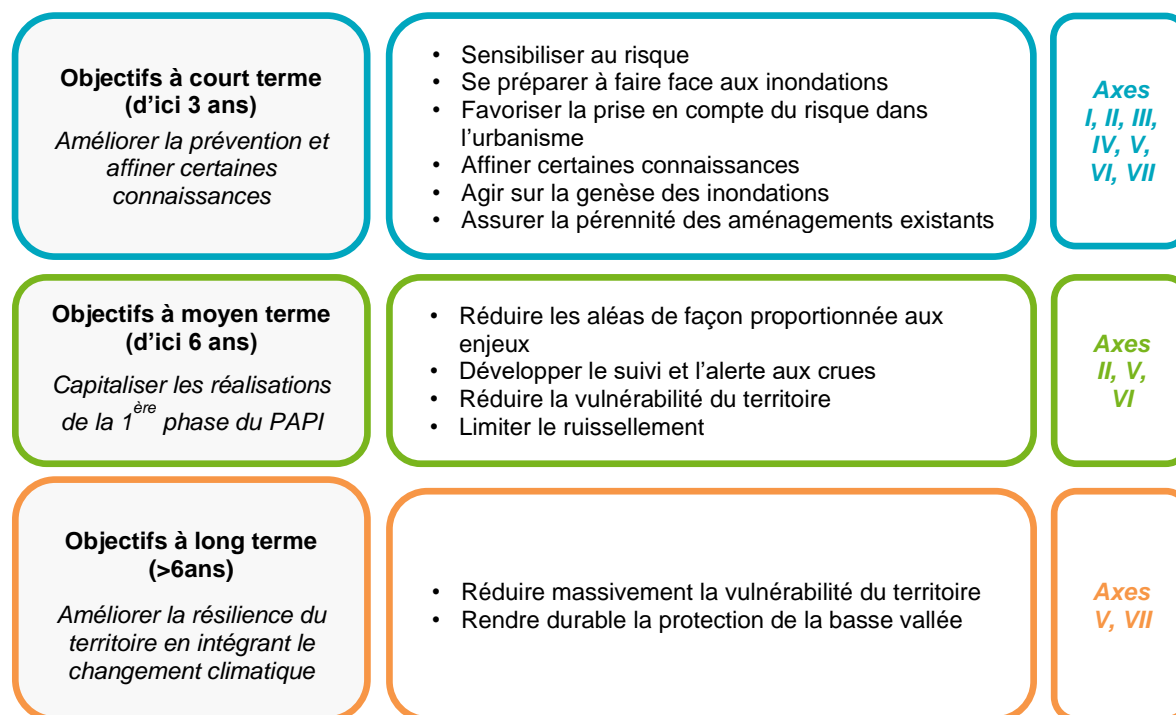


Figure 4-1 : Stratégie, par objectifs et horizons temporels

Une stratégie graduelle selon la nature et l'intensité de l'aléa

La stratégie est ici déclinée par événements cibles, selon le type d'aléa et son intensité.

Il est entendu que les actions préventives relevant des axes I à III sont transverses à l'ensemble des cibles.

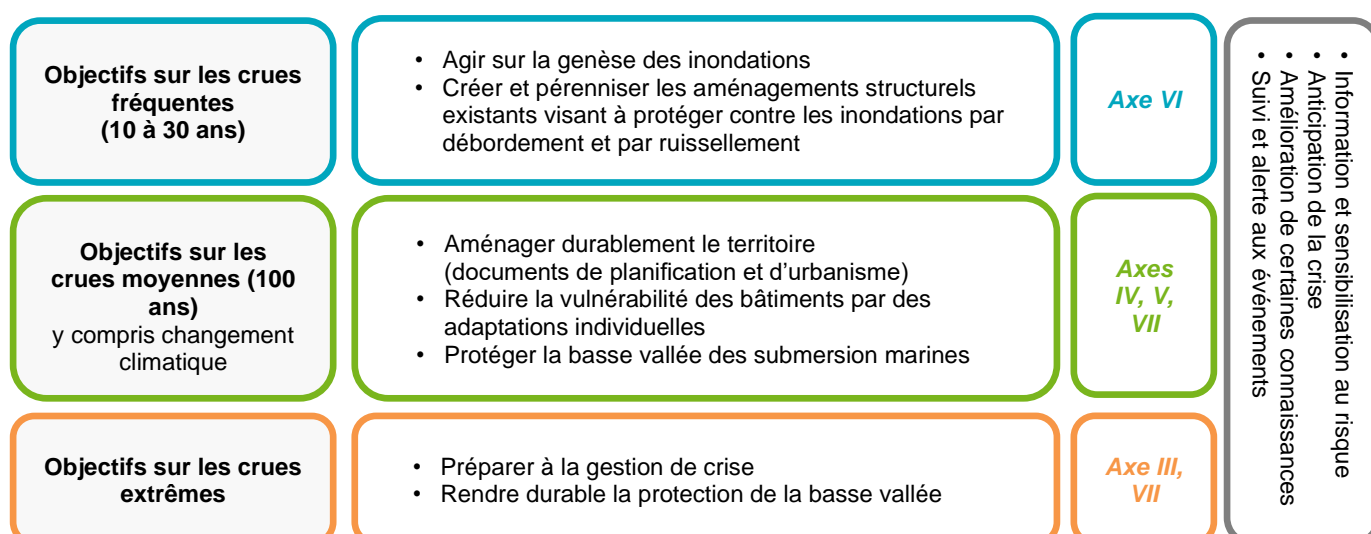


Figure 4-2 : Stratégie, par événement cible

5 Programme d'actions

5.1 Un programme composé de 47 actions déclinées en 7 axes

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil contractuel entre les collectivités locales et l'Etat, qui décline un ensemble d'actions visant à réduire l'aléa ou la vulnérabilité des personnes et des biens de manière progressive, cohérente et durable. Ces actions permettent la mise en œuvre de la stratégie exposée plus haut, et sont déclinées de façon équilibrée en 7 axes :

- Axe 1 - L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 - La surveillance, la prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 - L'alerte et la gestion de crise,
- Axe 4 - La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- Axe 5 - Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 - Le ralentissement des écoulements,
- Axe 7 - La gestion des ouvrages de protection hydraulique.

A ces 7 axes vient s'ajouter un axe dit « axe 0 » consacré à l'animation du programme dans son ensemble.

Le programme d'actions du PAPI Canche comprend 47 actions, qui doivent être engagées dans les 6 ans suivant la labellisation du PAPI.

Dans le programme, 10 actions d'appui à la mise en œuvre du PAPI vont être déployées par le Sycméa, hors financement du FPRNM¹². Il s'agit d'actions qui s'inscrivent dans les compétences opérationnelles du Sycméa et qui répondent à des enjeux plus larges que la protection des personnes et des biens face au risque inondation, comme la restauration écologique des milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau. Ces actions sont toutefois portées au dossier PAPI Canche, à titre d'information de la population et des services instructeurs du dossier, pour exposer la cohérence d'ensemble des actions menées sur le bassin versant de la Canche.

Dans les paragraphes qui suivent, chaque axe fait l'objet d'une fiche synthétisant les principales actions concernées :

- Le territoire concerné
- Le(s) maître(s) d'ouvrage des actions de l'axe
- Le public concerné
- Le plan de financement
- L'objectif stratégique
- Les objectifs opérationnels
- L'intitulé des actions majeures de l'axe

¹² Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit « fonds Barnier », créé par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.



Territoire concerné :
Périmètre PAPI Canche



Maître d'ouvrage de l'action :
Symcéa



Public concerné : habitants
des EPCI du bassin versant
de la Canche



Indicateurs de suivi:
• Nombre d'actions réalisées
• Evaluation du pilotage du
PAPI par questionnaire
auprès des publics
concernés

AXE 0

ORGANISATION, PILOTAGE ET GESTION DU PAPI



FICHE ACTION 0-1

ANIMER, COORDONNER ET SUIVRE LE PAPI

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Accompagner et assurer la mise en oeuvre du programme d'actions

MISE EN PLACE OPÉRATIONNELLE

- Ces missions d'animation et de suivi du programme d'actions s'appuie sur des moyens existants au Symcéa et sur un renfort avec l'embauche de 2 chargés de mission
- l'animation du PAPI s'appuiera sur les actions de communication inscrites dans l'axe I, telles que les actions de sensibilisation et d'information de publics variés

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les missions d'animation du PAPI Canche sont:

- Secrétariat du comité technique, organisation des comités techniques et des comités de pilotage
- Coordination, mise en oeuvre et suivi des actions, mise à jour des tableaux de bord pour le PAPI
- Appui technique et administratif aux autres maîtres d'ouvrages d'actions inscrites au PAPI
- Suivis administratifs et financiers des actions à l'aide de l'outil web SAFPA en lien avec les services de l'Etat
- Promotio et communication du dispositif PAPI
- Evaluation des actions menées et rédaction des bilans à mi-parcours et bilan de fin de programme



Territoire concerné:
Périmètre PAPI



Maître d'ouvrage des actions
de l'axe : Symcéa et CA2BM



Public concerné : habitants et
élus des EPCI du bassin
versant de la Canche

AXE I

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Comprendre le fonctionnement hydrologique du bassin versant de la Canche afin de mieux appréhender les inondations qui impactent le territoire. Permet d'établir une culture du risque auprès des habitants du périmètre du PAPI de la Canche

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Améliorer la connaissance des phénomènes pour apporter des solutions adaptées
- Constituer une culture du risque

EXEMPLES DE FICHES ACTIONS I-1 A I-15

- Sensibilisation auprès des habitants sur les actions du PAPI Canche et sur les comportements adaptés face aux risques - supports de communication sur divers sujets: fonctionnement de la canche et des crues, évolution climatique, historique des crues
- Sensibiliser le public scolaire du bassin versant de la Canche - création de mallettes pédagogiques pour les établissements scolaires afin d'aborder le risque d'inondation avec des exemples locaux
- Intégrer l'aléa ruissellement dans la gestion des ouvrages de rétention et de ralentissement des écoulements - Animer le groupe technique pour le recensement des ouvrages d'hydraulique structurants, coordonner la réalisation et la mise en oeuvre des plans de gestions des ouvrages



Territoire concerné:
Périmètre PAPI



Maître d'ouvrage des
actions de l'axe : Sycméa



Public concerné : habitants et
élus des EPCI du bassin
versant de la Canche

AXE II

LA SURVEILLANCE ET LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Détecter plus tôt les événements lorsqu'ils surviennent pour améliorer l'anticipation et la résilience des territoires exposés

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Équiper de stations de mesures les cours d'eau non instrumentés
- Développer la surveillance des crues et des inondations
- Développer la prévision des crues et des inondations

EXEMPLES DE FICHES ACTIONS II-1 A II-8

- Mettre en place des stations de mesures hydrométriques - Instrumenter 6 tronçons de cours d'eau non équipés, restaurer 2 à 4 stations de mesure qui ne sont plus entretenues.
- Mettre en place un marégraphe au Touquet - L'équipement devra permettre de mesurer et de stocker les niveaux d'eau marins en continu, à un pas de temps adaptatif en fonction des variations de niveaux observées
- Développer le réseau de mesure pour le suivi des ruissellements - Permet d'acquérir des références sur la thématique du ruissellement, et ainsi d'améliorer la compréhension du fonctionnement du bassin versant sur les phénomènes d'érosion des sols.



Territoire concerné:
Périmètre PAPI



Maîtres d'ouvrage des
actions de l'axe : Sycméa et
DDTM62



Public concerné : habitants et
élus des EPCI du bassin
versant de la Canche

AXE III

L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Améliorer le système d'alerte de crues en lien avec le réseau de mesures et de surveillance/prévision précédemment traité et formaliser la gestion opérationnelle en cas d'événement

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Développer l'alerte aux crues
- Accompagner les élus dans la rédaction des Plans Communaux de Sauvegarde

EXEMPLES DE FICHES ACTIONS III-1 A III-3

- Développer l'alerte aux crues sur la Dordogne et l'Huitrepin - Définir la chaîne des structures et de personnes à contacter en constituant une base de données - Assurer la mise à jour de la base de données ainsi constituée - Acquérir le matériel et les logiciels nécessaires à la communication
- Accompagner les élus et acteurs locaux dans la réalisation d'exercices de gestion de crise - Ils permettront d'ajuster les Plans Communaux de Sauvegarde élaborés en les confrontant à une mise en situation



Territoire concerné:
Périmètre PAPI



Maîtres d'ouvrage des actions de l'axe : Symcéa et DDTMG2



Public concerné : habitants et élus des EPCI du bassin versant de la Canche

AXE IV LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Adapter les règles d'aménagement du périmètre PAPI Canche au risque pour ne pas augmenter le risque en zone inondable

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accompagner les élus dans la gestion des eaux pluviales
- Contrôler l'urbanisation afin de ne pas augmenter le risque
- Intégrer le risque dans le développement du périmètre PAPI Canche à travers les projets d'aménagement du territoire

EXEMPLES DE FICHES ACTIONS IV-1 A V-3

- Accompagner les responsables communaux dans la rédaction des zonages pluviaux - Information aux communes concernées sur la nécessité de réaliser le zonage, recherche de financement, identification de périmètre sur lesquels des études de schémas de gestion des eaux pluviales pourraient être regroupées
- Créer un groupe de travail de techniciens de l'urbanisme - Réunir un groupe technique de réflexion par trimestre, relatif à l'intégration du risque inondation dans les différents documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT...).



Territoire concerné:
Périmètre PAPI



Maîtres d'ouvrage des actions de l'axe : Symcéa et CA2BM



Public concerné : habitants et élus des EPCI du bassin versant de la Canche

AXE V LES ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Etablir des diagnostics de vulnérabilité des biens et réseaux exposés à un risque d'inondation, préconiser des travaux, les réaliser et acquérir de manière préventive si nécessaire les biens exposés afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Diagnostiquer, préconiser des travaux et accompagner le montage des dossiers
- Réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité
- Acquérir de manière préventive les biens exposés ne pouvant être l'objet de travaux

EXEMPLES FICHES ACTIONS V-1 A V-10

- Diagnostiquer les biens/les réseaux exposés à un risque d'inondation, préconiser des travaux et accompagner le montage des dossiers - Inventaire précis des biens et réseaux exposés à un risque d'inondations, contact systématique auprès des propriétaires des bâtis identifiés, afin de leur proposer de contacter le maître d'ouvrage pour bénéficier de l'action visée
- Réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité chez les propriétaires à usage d'habitation/à usage professionnel/des bâtiments publics - réaliser les travaux permettant une réduction de la vulnérabilité des bâtiments



Territoire concerné:
Périmètre PAPI



Maître d'ouvrage des
actions de l'axe : CA2BM



Public concerné : habitants et
élus des EPCI du bassin
versant de la Canche

AXE VI

LES ACTIONS DE RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Cet axe a pour objet la mise en place d'ouvrages de rétention d'eau et la remise en fond de vallée de la Dordogne afin de ralentir les écoulements et éviter les débordements lors des aléas

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réaliser les ouvrages de rétention sur la Dordogne
- Réaliser les ouvrages de rétention sur l'Huitrepin
- Remettre en fond de vallée la Dordogne
- Etudier les capacités hydraulique de rétention du marais de la basse vallée et effectuer des travaux si possible pour optimiser son fonctionnement

EXEMPLE FICHES ACTIONS VI-1 A VI-3

- Création d'ouvrages de rétention sur la Dordogne - L'aménagement de la Dordogne se compose de deux ouvrages de rétention entre le hameau de Bout de Haut et Cormont, plusieurs variantes de dimensionnement et d'emplacement ont été étudiées. Les aménagements retenus ont été choisis en concertation avec les acteurs locaux, vis-à-vis de leurs impacts hydrauliques, de leurs coûts et de leur viabilité économique.



Territoire concerné:
CA2BM



Maître d'ouvrage de l'action
de l'axe : CA2BM



Public concerné : habitants et
élus de la CA2BM

AXE VII

GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES



OBJECTIF STRATÉGIQUE

Étude des ouvrages de protection hydraulique afin de mettre au point la définition d'une stratégie globale de réduction des inondations de la basse vallée de la Canche

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Intégrer l'étude de l'ensemble des phénomènes hydrauliques à l'origine des inondations au sein d'une seule et même modélisation
- Développer une démarche intégrée d'aménagements de la basse vallée de la Canche comprenant restauration de marais, consolidation / arasement des ouvrages existants et constitution d'un système d'endiguement efficace à long terme

FICHE ACTION VII -1

- Régulariser le classement des digues existantes
- Etudier les solutions d'expansion des crues / de diffusion de l'influence des marées sur la basse vallée de la Canche
- Proposer la mise en place un système d'endiguement pérenne sur la basse vallée de la Canche

5.2 Bilan financier : montant global et reste à charge du PAPI Canche

Le Programme d'Action du PAPI Canche atteint un montant global de près de **11,7 millions d'euros**, dont un peu plus de **3,4 millions d'euros de reste à charge** pour les maîtres d'ouvrage des actions¹³. La majorité des actions bénéficient de financements de la part du FPRNM¹⁴, de l'Agence de l'Eau, et/ou du FEDER¹⁵.

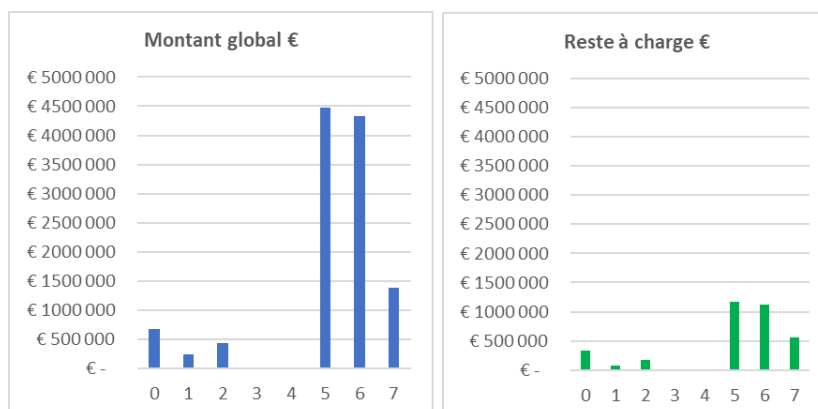


Figure 5-1 : Montant global et reste à charge global du PAPI Canche, par axe

AXE	Somme de Montant global €	Somme de Financement P181 / FPRNM €	Somme de Co-financement AEAP €	Somme de Co-financement FEDER €
0	670 120 €	335 060 €	€ -	€ -
I	246 000 €	123 000 €	€ 53 760	€ -
II	431 400 €	148 500 €	€ 105 900	€ 12 000
III	12 000 €	0 €	€ -	€ -
IV	7 200 €	3 600 €	€ -	€ -
V	4 477 200 €	2 800 200 €	€ -	€ 507 960
VI	4 488 777 €	1 069 900 €	€ 1 267 593	€ 1 015 129
VII	1 380 000 €	690 000 €	€ 135 240	€ -
Total général	11 712 697	5 170 260	€ 1 562 493	€ 1 535 089

Tableau 5-1 : Co-financements par axe

Les maîtres d'ouvrage des actions sont : le Symcéa, la CA2BM, la DDTM62 et les propriétaires privés (pour les diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité). Pour les actions dont le Symcéa est maître d'ouvrage, les financements sont apportés par les EPCI membres, conformément à la clé de répartition en vigueur en 2019.

Reste à charge par axe	CC Desvres Samer	CA2BM	CC Haut pays du Montreuillois	CC Ternois Com	CC Campagnes de l'Artois	CC 7 Vallées	Propriétaires divers
0	€ 7 371	€ 114 255	€ -	€ 79 074	€ 15 748	€ 79 744	
I	€ 1 523	€ 23 611	€ -	€ 16 341	€ 3 254	€ 16 479	€ -
II	€ 3 630	€ 56 265	€ -	€ 38 940	€ 7 755	€ 39 270	€ -
III	€ 132	€ 2 046	€ -	€ 1 416	€ 282	€ 1 428	€ -
IV	€ 79	€ 1 228	€ -	€ 850	€ 169	€ 857	€ -
V	€ 6 925	€ 83 196	€ 36 515	€ 74 290	€ 14 795	€ 74 919	€ 878 400
VI	€ 10 019	€ 913 491	€ 35 444	€ 72 111	€ 14 361	€ 90 729	€ -
VII	€ -	€ 554 760	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
Total général	€ 29 680	€ 1 748 852	€ 71 960	€ 283 021	€ 56 364	€ 303 427	€ 878 400

Tableau 5-2 : Reste à charge par axe et par EPCI

¹³ conformément au formalisme PAPI, le montant global comprend des coûts en HT ou TTC, en fonction de la possibilité pour les collectivités concernées de bénéficier du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) ou non.

¹⁴ Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit « fonds Barrière », créé par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

¹⁵ Fonds Européen de Développement Régional. Géré par les régions, il intervient dans le cadre de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale.